Viticulture n°9 du 30 mai 2012

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOURGOGNE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE
DRAAF - SRAI

Bulletin de santé du végétal
écophyto2018

écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Météo

Pluies du 22 au 28 mai :
- Saône et Loire : 0 à 4 mm
- Yonne : 4 à 17 mm
- Côte d'Or : 0 à 7 mm et ponctuellement jusqu'à 16 mm suite à orage du 28 mai.
- Nièvre : 0 à 3 mm

Prévisions du 31 mai au 04 juin
Dégradation pluvio orageuse annoncée à partir de demain soir.
Ce changement de temps devrait s'accompagner d'un retour à des températures plus fraîches (mini 6℃ – maxi 18-20℃).

Source Météo France

Stades

Sous l'effet de la nette hausse des températures intervenue à partir du 24 mai, deux à trois feuilles supplémentaires sont apparues depuis la semaine dernière. Les premières fleurs sont notées dans les parcelles de Chardonnay les plus précoces.

1ères fleurs (CA21)

	Stades Moyens	Parcelles les plus tardives	Parcelles les plus précoces
Sauvignon	7 à 8 feuilles étalées	5 à 6 feuilles étalées	9 à 10 feuilles étalées
Aligoté	9 à 10 feuilles étalées	7 à 8 feuilles étalées	11 à 12 feuilles étalées
Chardonnay	11 à 12 feuilles étalées		1ères fleurs
Pinot Noir	9 à 10 feuilles étalées		13 à 14 feuilles étalées
Gamay			

Mildiou

➢ **Situation au 29 mai**

Toutes les contaminations antérieures au 22 mai ont maintenant terminé leur incubation. L'extériorisation des derniers symptômes pourrait avoir lieu jusqu'en fin de semaine.

En dépit des cumuls d'eau importants observés sur la période du 18 au 22 mai et de la présence de taches fructifiées au vignoble, aucune dégradation significative n'a été notée à ce jour dans les différents vignobles, à l'exception de quelques situations notamment dans le Beaujolais Saône et Loire.

✓ **Saône et Loire** : excepté le secteur Sud (Beaujolais 71), la situation n'a pratiquement pas évolué depuis la semaine dernière avec une présence de taches sur environ 30% des parcelles du réseau BSV. Dans certaines situations du Beaujolais 71 et un cas de la Côte Chalonnaise, une progression de l'attaque sur le feuillage est constatée et quelques symptômes sur inflorescences sont notés.

✓ **Côte d'Or** : comme en Saône et Loire, la situation reste stable. La présence de taches reste identifiée dans environ 20% des vignes du réseau. Très ponctuellement, dans des parcelles où le mildiou était déjà assez fréquent sur le feuillage, l'attaque a progressé avec quelques inflorescences touchées par le rot-gris.

✓ **Yonne :** pas d'évolution notable depuis la semaine dernière avec toujours de rares taches décelées dans environ 12% des situations du réseau BSV et pas de nouvelles parcelles concernées.

✓ **Nièvre** : à l'exception des Côteaux du Giennois où une sortie significative de taches est observée dans quelques parcelles, la situation mildiou demeure saine.

Mildiou

Les orages localisés du 28 mai en Côte d'Or ont peut être provoqué de nouvelles contaminations dont les symptômes apparaîtront à partir du début de semaine prochaine.

➢ **Evaluation du Risque**

Le risque mildiou demeure moyen (Yonne et Nièvre) à fort (Saône et Loire et Côte d'Or). Lors des prochaines précipitations, des contaminations significatives sont susceptibles de se produire tout particulièrement dans les parcelles où la maladie est déjà présente. De plus, les inflorescences sont maintenant à un stade de grande sensibilité au mildiou.

Une évaluation de l'état sanitaire des parcelles devra être réalisée en fin de semaine; à cette date l'extériorisation des symptômes liés aux contaminations du 18 au 22 mai sera terminée, d'autant que la pluie annoncée jeudi facilitera leur expression.

Oïdium

En tous secteurs, la situation sur le feuillage reste très saine dans la grande majorité des cas. La présence de taches d'oïdium n'est décelée que dans quelques parcelles à historique essentiellement sur Chardonnay et la fréquence d'attaque reste le plus souvent comprise entre 1 et 2% (maximum 4% dans un témoin). Les premiers symptômes ont été décelés sur deux parcelles de Pinot Noir en situations sensibles de Côte d'Or (hors réseau).

Black-rot

Tache de Black-Rot avec présence
de pycnides = points noirs (CA21)

Une sortie de taches de Black-Rot avec présence de pycnides a été notée dans tous les vignobles de Bourgogne depuis le week-end dernier. S'il s'agit le plus souvent de quelques taches éparses, une fréquence d'attaque importante est cependant constatée sur certains secteurs du Beaujolais 71, de la Côte Chalonnaise, des Maranges et du Sud Côte d'Or (de 30 à 90% de ceps avec au moins un symptôme) sur lesquels la maladie s'est régulièrement manifestée ces dernières années. Dans l'Yonne, la fréquence d'attaque ne dépasse pas 7% de ceps.
En situations précoces, les inflorescences entrent dans une période de grande sensibilité qui incite à une attention particulière vis à vis de cette maladie.

Rougeot parasitaire

Aucun symptôme n'a encore été observé dans les rares situations concernées par cette maladie ces dernières années.

Eutypiose

117observations ont été réalisées sur le réseau BSV. 80% des situations apparaissent indemnes de tout symptôme d'eutypiose. 20% des parcelles présentent entre 1 à 5% des pieds touchés qui constitue la valeur maximale.
L'eutypiose reste globalement peu présente dans le vignoble bourguignon.

Vers de Grappe

En situations précoces, les premiers glomérules liés à la cochylis sont observés. Quelques comptages ont été effectués en parcelles d'alerte : les infestations sont pour l'instant faibles ; seule une situation du Sud Côte d'Or présente 18 glomérules pour 100 inflorescences. Un état plus précis de la situation sera dressé dans le prochain BSV. En secteurs précoces, les comptages doivent débuter à partir de cette fin de semaine.

Cochenilles

Ces ravageurs secondaires n'ont la plupart du temps aucune incidence notable. Toutefois une recrudescence a été notée ces dernières années sur certains secteurs localisés du Beaujolais 71, du Mâconnais et du Chablisien avec de forts niveaux d'infestation dans certaines parcelles (jusqu'à 100 % des pieds avec plus de 20 individus par pied). Dans ces cas, la pérennité de la vigne peut être menacée et la récolte endommagée par la fumagine (champignon noir) qui se développe sur le miellat secrété par les larves.
Quelques individus sont aussi décelés dans plusieurs autres parcelles du réseau.

Cochenille Floconneuse (CAMB)

Plusieurs espèces sont observées : cochenille du cornouiller, floconneuses ou farineuses. La présence de fourmis est un bon indicateur de leur présence.

Les éclosions n'ont pas commencé. Des observations complémentaires vont être effectuées dans les prochaines semaines afin d'identifier la période d'essaimage des larves (migration des rameaux vers le feuillage et de préciser les niveaux d'infestations.

Cicadelles Flavescence Dorée

Cf Message Réglementaire Lutte Obligatoire ci-joint

PROCHAIN BSV : mardi 05 juin

****

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Avec la participation financière ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques